

60



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 12 juin 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 12 juin 2009

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

L'hon. M^{me} Schryer accueille à la Chambre Svetlana Shevchenko, vice-gouverneure du district de Iamalo-Nénétsie, en Russie, et directrice du ministère du Travail et de l'Aide sociale de ce district.

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Riverview et des environs, qui exhortent le gouvernement à affecter des fonds à la construction d'une école à Riverview pour les élèves de la maternelle à la 8^e année afin de remplacer les écoles primaires Gunningsville et Lower Coverdale. (Pétition 88.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision de fermer pour de bon le garage de voirie provincial de Jacquet River. (Pétition 89.)

M. MacDonald (York-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision de n'ouvrir que l'hiver le garage de voirie provincial de Stanley. (Pétition 90.)

M. MacDonald (York-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Mactaquac et des environs contre la fermeture du parc provincial Mactaquac l'hiver et exhortant le gouvernement à ré-examiner la décision ou à rechercher d'autres sources de recettes. (Pétition 91.)

Après les questions orales, l'hon. M. Murphy invoque le Règlement ; il soutient que M. Fitch a employé un langage non parlementaire lorsqu'il a déclaré qu'un énoncé n'était pas vrai. Le président suppléant de la Chambre statue qu'il n'est pas clair que la déclaration s'adressait à un ou une parlementaire, mais il avertit les parlementaires de ne pas mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs.

M. Fitch donne avis de motion 67 portant que, le jeudi 18 juin 2009, appuyé par M. Alward, il proposera ce qui suit :

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick subit depuis plusieurs mois un fléchissement important à cause de la récession économique mondiale ;

attendu que le vérificateur général a indiqué dans ses deux derniers rapports annuels que le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait fournir une stratégie détaillée de réduction de la dette et du déficit pour la province ;

attendu que le premier ministre a indiqué que les recettes diminuent au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon les récentes mises à jour financières du gouvernement fédéral, l'économie a subi un fléchissement et le déficit fédéral a augmenté au cours du premier trimestre financier ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir, le 30 juillet 2009 au plus tard, une mise à jour économique sur le premier trimestre, préparée par le ministère des Finances ou le contrôleur, qui précise l'actuelle situation financière du Nouveau-Brunswick, y compris une mise à jour des recettes, de la dette nette et du déficit.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 91, 67 et 94 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 66, 91, 67, 94, 39, 44 et 35.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 h 30.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

90, *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 91, *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 91 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 91, *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 67 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 94, *Loi concernant la compression des dépenses*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 94 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 94, *Loi concernant la compression des dépenses*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 91, 67 et 94 soient étudiés en Comité plénier sur-le-champ.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, M^{me} Lavoie assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 35, *Loi modifiant la Loi sur les foyers de soins* ;
- 44, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* ;
- 66, *Loi abrogeant la Loi sur les petites créances* ;
- 67, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* ;
- 94, *Loi concernant la compression des dépenses*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

- 91, *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

39, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h 18.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 58

(11 juin 2009).